AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 92-97-11 - Postes 260 & 385)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503.17

BULLETIN N° 43 - AVRIL 1964.-

AVERTISSEMENT.-

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER.-

Les dernières pluies ont permis les premières contaminations par ascospores sur Poiriers ainsi que sur Pommiers ayant atteint ou dépassé le stade C3.

Il est conseillé de renouveler la protection dans les vergers qui étaient immédiatement intéressés par notre note précédente (note du 26 Mars).

Dans les autres vergers, il importera de mettre en place le premier traitement dès que les bourgeons atteindront le stade critique C3.

INFORMATIONS.-

ARBRES FRUITIERS

MONILIA DE L'ABRICOTIER.- Il est recommandé d'effectuer un autre traitement après la chute des pétales.

CHENILLES DEFOLIATRICES.- Les premières éclosions de Chenilles défoliatrices, sur Pommiers et Cerisiers, viennent d'être observées.

Ne pas attendre qu'il y ait de graves dégâts pour intervenir sur les essences intéressées.

XYLEBORE.- Les dégâts causés par cet insecte qui se signale par la présence de nombreux petits trous sur le tronc et les branches charpentières sont graves par endroits, sur Pommiers, Abricotiers et Pêchers.

Dans les vergers où des dégâts ont été constatés ces dernières années effectuer par beau temps un traitement copieux.

Utiliser, à forte concentration un produit à base de D.D.T., d'H.C.H., de LINDANE ou de PARATHION (Oléoparathion).

HOPLOCAMPES.- (Poiriers et Pruniers) -

Dans les vergers où ces insectes causent des dégâts (jeunes fruits rongés à l'intérieur par un ver qui a une forte odeur de punaise) il est rappelé qu'un traitement soigné doit être effectué pendant la chute des pétales (début défloraison pour le Poirier, 3/4 chute des pétales pour le Prunier).

./..

COLZA

MELIGETHE.-

Jusqu'alors les conditions météorologiques n'ont pas permis de graves attaques.

Dès le prochain réchauffement, surveiller les cultures afin d'intervenir, en temps utile, c'est-à-dire dès qu'il y aura plusieurs insectes par pied (nous rappelons que le Méligèthe est seulement nuisible avant la floraison, dévorant les boutons floraux non ouverts).

- Pour les produits à utiliser contre les Ennemis des Cultures visés dans ce bulletin, consulter la liste (Edition Spéciale) qui vous a été transmise.

NOTA.-

- PROTECTION DES ABEILLES.-

Seuls les Insecticides à base des matières actives mentionnées ci-dessous sont reconnus comme non dangereux pour les Abeilles :

- Roténone,
- Pyréthrines,
- Diéthion,
- Endosulfan,
- Toxaphène,
- Polychlorocamphane,
- Dichlorophényltrichloréthanol,
- Thioquinox.

L'emploi d'un insecticide à base de matière active non mentionnée ci-dessus est rigoureusement interdit pendant la floraison des cultures.

- RECTIFICATIF A LA LISTE DES PRODUITS CONSEILLES EN 1964.-

Certaines rectifications doivent être apportées aux rubriques suivantes :

1°/- Acariens des arbres fruitiers : le diméthoate est homologué à la dose de 30 g/Hl. Il faut donc supprimer cette matière active à la même rubrique dans la liste des produits en autorisation provisoire de vente.

2°/- Black-Rot de la Vigne : l'association de carbatène et de cuivre est en autorisation provisoire de vente, donc, la supprimer dans la liste des produits homologués.

3°/- Petite altise du colza : le D.D.T. et le D.D.D. sont homologués à la dose de 600 g/Ha en pulvérisation au lieu de 60 g comme il est indiqué sur la liste.

Clermont-Ferrand, le 8 Avril 1964.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 515 du 8 Avril 1964 - ABONNEMENT 1964 - 2.200 exemplaires - Expédition n° 4.